



ART-2022-17

MAIRIE de MONTHODON
(Indre-et-Loire)

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2022 - 17
PORTANT DÉROGATION SUR LE BRUIT
À L'OCCASION DE LA FÊTE DE L'ASCENSION
Rue du Stade

Le Maire de la commune de Monthodon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande présentée par Madame Jouanneau Aurélie, Présidente de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Monthodon organisant une vente au déballage et diverses animations au cours de la fête de l'Ascension du 26 mai 2022,

Considérant qu'il y a lieu pour cet événement d'autoriser une dérogation portant sur le bruit,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1

Il sera temporairement dérogé à l'arrêté municipal portant réglementation contre le bruit le dimanche 26 mai 2022 compte tenu de l'événement de la fête de l'Ascension.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'association
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, SDIS de Fondettes

Site internet le 1^{er} avril 2022

Fait à Monthodon, le 1^{er} avril 2022

Le Maire,
Frédéric LAUGIS

